

Des craintes sur la résiliation

ACCORDS BILATÉRAUX. Conséquence de la vigueur du franc, pas loin de la moitié des entreprises suisses (45%) juge la marche de leurs affaires négative, selon un sondage de KPMG. Dans ce contexte difficile, 73% d'entre elles redoutent la résiliation des accords bilatéraux avec l'UE.

Pour nombre d'entreprises suisses, l'appréciation du franc par rapport à l'euro consécutive à l'abandon par la BNS du taux plancher liant les devises helvétique et européenne a entraîné une détérioration de la situation économique, rappelle le cabinet de conseils et d'audit comptable.

La faiblesse de la marche des affaires résulte de la forte pression sur les prix, tant en Suisse qu'à l'étranger. Sans surprise, ce changement d'environnement

se reflète aussi sur les jugements quant à la compétitivité de la place économique suisse. Sur les 80 entreprises sondées dans l'ensemble des secteurs d'activité, près des deux tiers (64%) estiment que la situation en la matière s'est détériorée par rapport à 2014.

Si la grande majorité des firmes doit faire front à la vigueur du franc, 16% d'entre elles y voient un danger quant à leur existence.

Sur le plan politique, une éventuelle résiliation des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne (UE) suscite de grandes incertitudes, près de trois entreprises sur quatre évoquant à ce titre un risque négatif, selon KPMG. Certaines y voient même une menace existentielle. — (ats)

Le compromis est bien possible

ACCORDS BILATÉRAUX. Mettre en oeuvre l'initiative de l'UDC sur l'immigration sans renoncer à la libre circulation des personnes, c'est possible. La Suisse doit pour cela se fixer un objectif global d'immigration à long terme et activer la clause de sauvegarde à court terme, estime Avenir Suisse. Une dénonciation des accords bilatéraux avec l'UE serait une stratégie à risque, écrit l'atelier de réflexion de l'économie suisse. Sa nouvelle publication, «Bilatérales – what else?», fait le bilan des Bilatérales en matière économique et d'emploi. Elle propose aussi des pistes pour résoudre le dilemme posé par la limitation de l'immigration imposée par l'initiative approuvée en 2014. Avenir Suisse propose de fixer à long terme l'immigration dont le pays a besoin

pour sa croissance économique. Et dans l'immédiat, la Suisse doit activer la clause de sauvegarde en matière de libre circulation des personnes avec l'UE. Des mesures supplémentaires seraient nécessaires pour réduire une éventuelle pénurie sur le marché du travail. Il faudrait notamment mieux intégrer les femmes sur le marché, flexibiliser davantage l'emploi des travailleurs plus âgés et freiner l'embauche au sein de la fonction publique pour libérer des ressources en faveur de l'économie, estime Avenir Suisse. La boîte à idées des grandes entreprises rejette en outre toute alternative aux bilatérales. La négociation d'un accord de libre-échange élargi avec l'UE prendrait beaucoup de temps et ne garantirait pas une intégration au marché intérieur de l'UE. — (ats)

Les analyses détaillées des bilatérales enfin disponibles

SECO. Les deux études commandées ayant pour mission d'évaluer l'impact d'un abandon total sont très pessimistes.

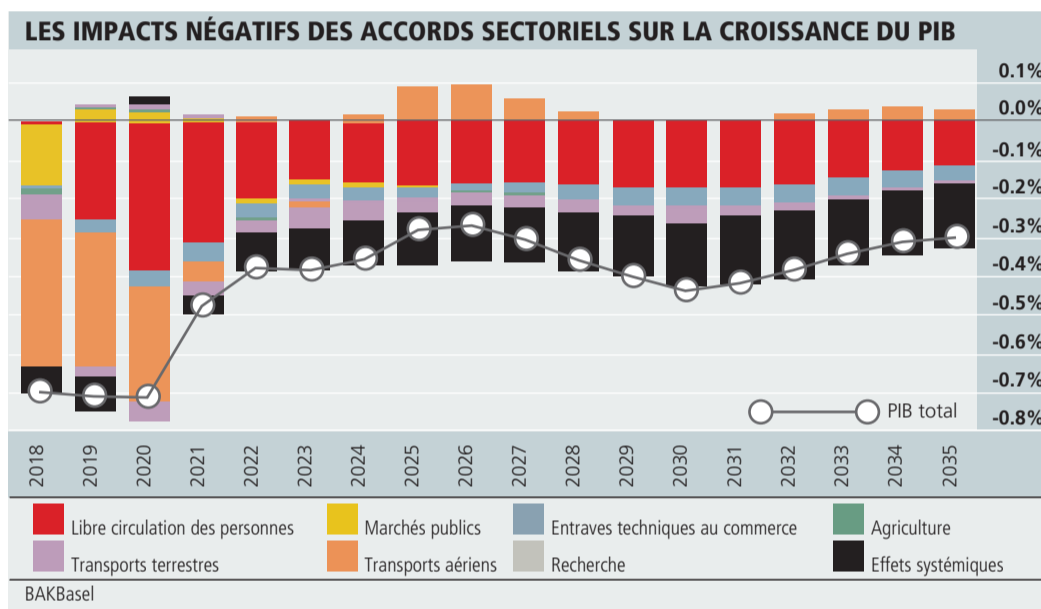
CHRISTIAN AFFOLTER

Les deux études commandées par le Seco publiées vendredi cherchent enfin à évaluer aussi l'impact de l'annulation des accords bilatéraux autres que la libre circulation des personnes. Tout en soulignant que l'impact de l'arrêt de cette dernière serait de loin le plus important des sept accords. L'étude d'Ecoplan lui attribue même un impact de 70% dans le scénario d'abolitions isolées.

Celle de BAKBasel contient encore un autre élément particulièrement significatif. L'effet systémique, défini comme «la perte supplémentaire d'attractivité en tant que lieu d'implantation et d'investissement engendrée par l'abolition de tous les accords». Il est censé exprimer notamment la diminution de la sécurité juridique, la difficulté des entreprises implantées en Suisse de prévoir quels types d'activités seront encore pertinents dans le contexte du nouveau cadre légal. Par exemple, la réticence d'entreprises non européennes de créer ou simplement maintenir une succursale en Suisse géant toutes leurs affaires sur le Vieux Continent.

Cet élément-là explique aussi en grande partie la différence entre les montants de perte cumulée du PIB en 20 ans articulés par Eco-plan et BAKBasel: 460 milliards et 630 milliards en cas de résiliation unilatérale des accords des bilatérales I dès 2018, sans mesures de rétorsion de l'UE. Des pertes cumulées équivalant à une année de PIB actuelle complète. L'effet systémique en représente environ 150 milliards, ou 2,3 points de pourcentage (pp). Rappelons que selon ces calculs respectifs, le PIB 2035 serait inférieur de 4,9 pp, respectivement 7,1 pp au scénario de base. D'ailleurs, Eco-plan affirme en tenir compte en partie dans les calculs sur les effets des accords sectoriels. Il semble en découler que ce cabinet accorde légèrement plus d'importance aux accords sectoriels hors libre circulation (2 pp, contre 1,5 pp), sans tenir compte de l'accord sur la recherche, pesant pour 1,5 pp selon BAKBasel.

Les deux études se distinguent également au niveau de l'évaluation des effets de l'abolition des différents accords au fil du temps.



Celle de BAKBasel, se basant sur un modèle dynamique de structure, estime que certains développeraient un impact particulièrement élevé à court terme, tandis que d'autres auraient plus d'importance à plus longue échéance. Analysé année après année, la perte de croissance du PIB en pour-cent serait la plus élevée juste après l'abolition (-0,77 pp/an entre 2018 et 2020, contre -0,44 pp/an entre 2031 et 2035). Ce qui n'est pas forcément le cas en termes de montants: malgré l'effet détracteur de l'abolition des bilatérales, la croissance du PIB devrait rester positive (par exemple +1,05% au lieu de +1,82% entre 2018 et 2020), les effets de base devenant donc plus élevés vers la fin de la période en question.

Les premières années seraient dominées par les accords sur le transport, surtout aérien (terrestre seulement en 2018) et les marchés publics (en 2018). La libre circulation des personnes intervient en force dès 2019, développant un impact négatif persistant, comme les effets systémiques. Ces derniers, présents dès le départ, obéiraient le plus le PIB vers 2030. Le volet sur les entraves techniques se ferait lui plus fortement ressentir à long terme. En revanche, les pertes d'accessibilité au niveau des liaisons aériennes devraient pouvoir être en partie compensées par la suite (voir graphique).

Le modèle basé sur les équilibres multisectoriels entre plusieurs pays et régions d'Ecoplan utilise avant tout une projection pour

l'année 2035 comme point de référence. Commentant et résumant les deux études, le SECO souligne aussi que «les effets de l'extinction d'accords spécifiques peuvent certes paraître minimes par rapport à l'impact global, mais pour ces secteurs ne représentant qu'une fraction de l'économie (par exemple l'agriculture), ils restent tout de même importants.»

Les deux études adoptent un scénario concernant la libre circulation des personnes plus restrictif que ne l'exige le texte de l'initiative du 9 février, révélateur par ailleurs des paramètres assez pessimistes appliqués aux accords sectoriels également. Cette interprétation s'inscrit plutôt dans la ligne des Autorités fédérales, que le nombre d'étrangers arrivant en Suisse ne devrait en tout cas plus augmenter. Sur la base de l'effet spécifique de l'accord de libre-circulation sur l'immigration de 25% déterminé par le KOF en février, les deux études ont amputé le solde migratoire de ce quart, exclusivement en provenance des pays de l'UE/AELE. Un scénario particulièrement sévère qui aurait aussi un impact sur la répartition sectorielle de la force de travail étrangère, au détriment du tertiaire. Notons toutefois que les études effectuées jusqu'ici concernant l'impact de la libre circulation sur le marché du travail et l'évolution des salaires dans les différents niveaux de qualification ont généré des résultats contradictoires. Cela vaut notamment pour la question particulièrement sensible de la

pression sur les salaires d'employés peu qualifiés domiciliés en Suisse. En ce qui concerne l'abolition de l'accord sur les obstacles techniques, l'étude d'Ecoplan relève qu'elle créerait une asymétrie particulièrement prononcée. Les exportateurs suisses auraient à nouveau besoin d'une certification séparée pour accéder au marché de l'UE. En revanche, les entreprises européennes pourraient continuer à être actives en Suisse sans double certification: elles peuvent revendiquer le principe Cassis-de-Dijon, qui reste en vigueur même en cas de révocation des Bilatérales I. L'obstacle est ainsi évalué à 0,56% pour l'industrie suisse, contre seulement 0,335% touchant les entreprises de l'UE. Par ailleurs, les produits déjà autorisés de part et d'autre ne seraient pas concernés par ce retour en arrière. Selon Eco-plan, l'annulation de l'accord sur l'agriculture toucherait elle aussi plus fortement les exportations de la Suisse vers l'UE (-20%, surtout du fromage grâce à l'abolition des taxes douanières) que les importations (-7%). Cependant, l'accord n'explique qu'une partie de la dynamique observée entre 2002 et 2013, avec une hausse des biens transférés vers l'UE d'environ 100%, contre 30% de plus de marchandises entrantes. Dans le domaine du transport terrestre, les camionneurs suisses risquent de perdre leur droit actuel de ramener des marchandises de l'UE vers la Suisse (grand cabotage), leurs véhicules étant à nouveau contraints de retourner à vide. ■

«On préfère la Suisse»

RUSSIE. De grandes sociétés russes spécialisées dans le développement de logiciels voient la Suisse comme une base pour leur développement européen voire mondial.

La Suisse est souvent considérée comme une terre promise par les sociétés russes. En Suisse occidentale seulement, on dénombre déjà plus de cent entreprises russes; parmi elles, il y a une multitude de sociétés de haute technologie récemment arrivées dans notre région. La nouvelle vague d'implantations pourrait bien être les sociétés spécialisées dans le développement de logiciels. C'est dans ce but que Valentin Makarov, Président de Russoft, a conduit une délégation en visite en Suisse la semaine passée. Russoft est une association basée à Saint Pétersbourg qui regroupe une centaine de grandes entreprises russes spécialisées dans le développement de logiciels. Chaque membre de Russoft emploie entre quelques centaines et une dizaine de milliers d'employés. Interview de Valentin Makarov dans un français impeccable.

Que recherchent les membres de Russoft en Suisse?

Nos membres qui constituent cette délégation souhaitent mettre sur pied une base opérationnelle en Suisse pour favoriser le développement de leurs affaires en Europe voire dans le monde. Dans un premier temps, l'idée est d'acquérir quelques premiers clients en Suisse; ensuite, il s'agit d'ouvrir des filiales avec des employés locaux et de collaborer avec les instituts académiques domestiques. Dans certains cas, pour aller plus vite, nos membres cherchent à acquérir des sociétés suisses voire européennes.

Dans votre domaine, quelles sont les sociétés russes qui ont déjà une base en Suisse?

Nous avons toute une série d'exemples. Par exemple Luxoft (plus de 10.000 employés; coté à la bourse de New York) a son quartier général mondial en Suisse avec une trentaine de cadres supérieurs. Yandex (le Google russe) a aussi son siège européen dans votre pays. D'autres exemples connus sont Parallels et Acronis.

Pourquoi cet intérêt pour la Suisse?

Il y a quelques années, plusieurs de nos membres ont commencé à développer une base opérationnelle aux Pays-Bas. Mais à cause des sanctions de l'Union Européenne contre la Russie et du re-

gain de tension suite à l'avion abattu en Ukraine, il est devenu nécessaire de chercher un autre pays. La Suisse a une très forte réputation d'innovation et de fiabilité en Russie. En plus, la partie francophone est aussi considérée comme spécialement accueillante.

Avec votre délégation, quelles régions de Suisse avez-vous visité?

Nous avons commencé par Zurich et Rapperswil; ensuite, nous avons enchaîné avec le Techno-Pôle à Sierre. Finalement, nous nous sommes rendus à Genève à l'invitation de Guy Mettan et de Vladimir Gougkaev de la Chambre de commerce Suisse-Russie & CEI (ndlr: Communauté des Etats indépendants qui regroupe neuf des quinze anciennes républiques soviétiques). A Zurich et Rapperswil, cela s'est très bien passé mais c'était encore mieux à Genève. Nous rentrons en Russie avec une série de contacts très intéressants.

Dans votre secteur, pourquoi est-ce que des entreprises suisses (ou européennes) travailleraient-elles avec des sociétés russes plutôt qu'avec des entreprises européennes, chinoises ou indiennes?

En fait, des grandes sociétés suisses travaillent déjà beaucoup avec des entreprises russes spécialisées dans le développement logiciel. Par exemple, plusieurs milliers d'employés de Luxoft œuvrent déjà pour une grande banque suisse. En outre, les logiciels embarqués de Mercedes-Benz sont également développés par des entreprises russes. Les avantages de ces dernières, c'est la compétence de leurs informaticiens et leurs coûts raisonnables, notamment suite à la dépréciation du rouble. Les informaticiens russes parlent aussi couramment l'anglais et, culturellement, le fait qu'ils n'hésitent pas à se comporter comme des partenaires avec leurs clients permet de développer des solutions vraiment novatrices. En conclusion, je pense sincèrement que les entreprises suisses – dans le but de renforcer encore leur succès sur les marchés internationaux – ont tout intérêt à s'allier avec des sociétés russes de développement de logiciels.

INTERVIEW: PHILIPPE D. MONNIER